

## **Eglise – travaux pour la mise en valeur de la dalle funéraire : approbation du projet, du plan de financement et des demandes de subventions**

### **Le rapporteur,**

☞ donne connaissance du projet de travaux pour la mise en valeur de la dalle funéraire de l'église ;

☞ informe que le montant estimé des travaux est de 15 000,00 € hors taxes.

☞ informe que ces travaux peuvent être subventionnés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (D.R.A.C.) à hauteur de 30% du montant hors taxes et par le Conseil régional de Bretagne à hauteur de 30% du montant hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention D.R.A.C. de Bretagne :	4 500,00 € HT
- Subvention Conseil régional de Bretagne :	4 500,00 € HT
- Part communale :	6 000,00 € HT
<b>Soit :</b>	<b>15 000,00 € HT</b>

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « voirie, transport et bâtiments » et « urbanisme et développement durable », lors de sa réunion du 14 mars 2013 ;

### **le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

#### **DÉCIDE :**

de réaliser ces travaux ;

#### **ADOpte :**

les modalités de financement définies ci-dessus ;

#### **SOLLICITE :**

- la subvention, correspondant à 30% du coût prévisionnel des travaux hors taxes, auprès de la D.R.A.C. de Bretagne, soit 4 500,00 € HT ;
- la subvention, correspondant à 30% du coût prévisionnel des travaux hors taxes, auprès du Conseil régional de Bretagne, soit 4 500,00 € HT ;

#### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **VOTE : à l'unanimité**